

Infections et colonisations à *Acinetobacter baumannii* producteurs de BLSE de type VEB-1 : clôture de l'alerte nationale avec maintien d'une vigilance minimale.

Note d'information RAISIN, 25 juin 2004.

En France au 2 juin 2004, 54 établissements de santé dans 15 départements et 8 régions ([Figure 1](#)) ont déclaré 290 cas probables d'infections ou colonisations à *A. baumannii* producteurs de bêta-lactamase à spectre étendu (BLSE), diagnostiqués entre le 22 avril 2003 et le 14 mai 2004 ; 34 (11%) décès étaient signalés (tous n'étant pas imputables à l'infection).

Sur 290 cas, 255 (88%) étaient identifiés par le dispositif de signalement et 35 (12%) par le laboratoire du CHU de Bicêtre ; 217 (75%) étaient documentés cliniquement : 73 (33%) étaient des infections et 144 (67%) des colonisations. Sur 288 souches d'*A. baumannii* transmises au laboratoire expert en complément des signalements, 275 (95%) étaient confirmées productrices de BLSE de type VEB-1. Toutes les souches étudiées restaient sensibles à l'imipénème.

Par interrégion, 240 (83%) cas provenaient de Paris-Nord, 25 (9%) de l'Est, 18 (6%) du Sud-Est et 7 (2%) du Sud-Ouest. Le nombre mensuel de nouveaux cas signalés diminuait régulièrement après janvier 2004. Les derniers cas signalés concernaient surtout des patients colonisés ([Figure 2](#)). Quelques foyers résiduels persistaient toutefois en mai 2004 dans le Nord (4 établissements), Pas de Calais (2 établissements), en Midi-Pyrénées (1 établissement) et en Languedoc-Roussillon (2 établissements).

Sur proposition de l'InVS, le comité de coordination du RAISIN a donc recommandé le 25 mai 2004 de lever l'alerte au niveau national, tout en maintenant une vigilance minimale, notamment autour des foyers résiduels connus :

- au niveau régional, le suivi de ces foyers résiduels pourra se faire en lien avec les équipes opérationnelles d'hygiène, laboratoires, DDASS et C.CLIN antérieurement mobilisés, selon des modalités adaptées à l'évolution de la situation épidémiologique locale ;
- au niveau national, le signalement systématique de toute colonisation à Ab VEB-1 n'est plus nécessaire ; le signalement des infections, et notamment des cas groupés, reste par contre indiqué conformément aux recommandations de signalement (décret du 26/07/01, circulaire du 22/01/04).¹

L'analyse nationale des signalements reçus à l'InVS permettra de faire évoluer si nécessaire ces recommandations.

¹ Le laboratoire du CHU de Bicêtre reste à la disposition des équipes hospitalières pour conseil et confirmation du mécanisme de résistance des souches d'*A. baumannii* isolées.

Figure 1. Nombre d'établissements ayant signalé un ou plusieurs cas d'infection ou colonisation à *Acinetobacter baumannii* producteur de BLSE de type VEB-1, France, juillet 2003 à mai 2004 (N=54)

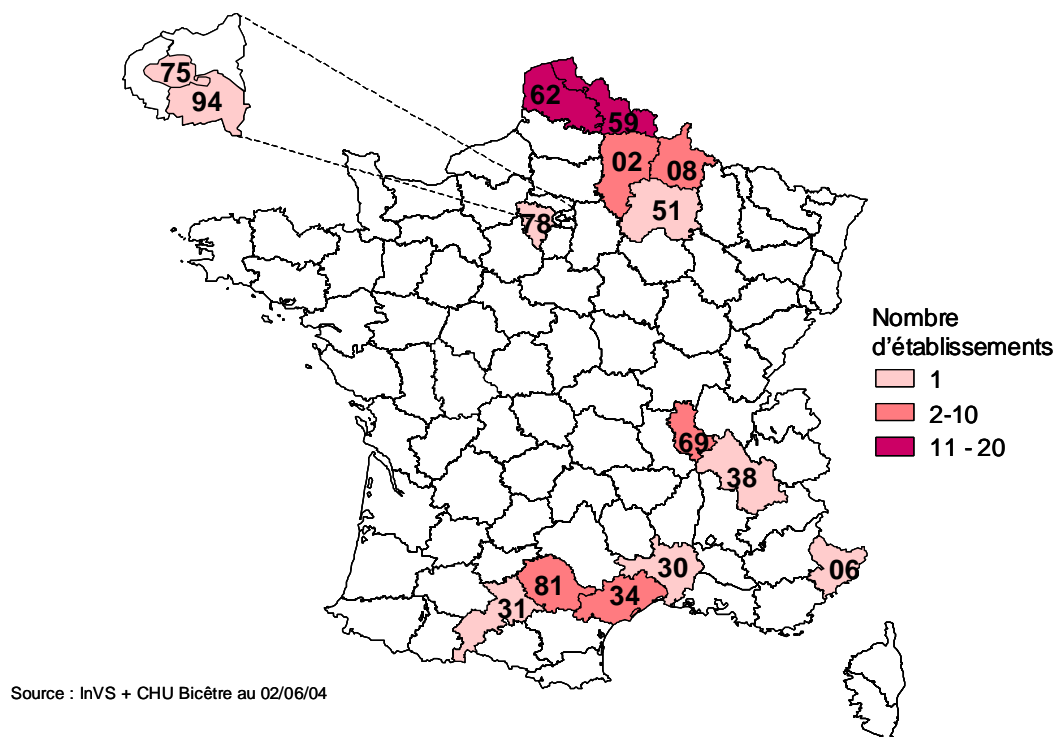


Figure 2. Nombre d'infections et colonisations à *Acinetobacter baumannii* producteur de BLSE de type VEB-1 signalées en France, par mois de signalement, juillet 2003 à mai 2004 (N=255)

